

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2017

Nombre de conseillers : 19

Présents : 12

Votants : 16

L'an deux mil dix-sept, le six avril, à vingt heures trente, le conseil municipal de TREFFLEAN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Claude LE JALLE, Maire.

PRESENTS : Claude LE JALLE, Patrick HOUTEKIER, Bénédicte BARRE-VILLENEUVE, Marjorie BLAINEAU, Blaise MAYANGA, Nadine MIGNOT, Maryannick PELERIN, Jean François BRETON Didier LE DERFF, Fabrice ROSOLI, Anne-Catherine DESJARDINS, Nathalie LAUNAY
Monsieur Michel LOUESSARD a donné pouvoir à Madame Marjorie BLAINEAU
Monsieur Gwénaél LE FLOCH a donné pouvoir Monsieur Patrick HOUTEKIER
Madame Maryvonne DOS SANTOS a donné pouvoir à Madame Maryannick PELERIN
Monsieur Sébastien MOULIN a donné pouvoir à Monsieur Claude LE JALLÉ

ABSENTS : Virginie LE JULE, Emilie MACÉ, Anthony LE BOT

Convocation du 30 mars 2017

Secrétaire de séance : Madame Nadine MIGNOT sur demande de Monsieur Le Maire, après refus de Mesdames Anne-Catherine DESJARDINS, Nathalie LAUNAY et Monsieur Didier LE DERFF

I - Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 9 mars 2017

Monsieur Le Maire fait lecture des différents points du conseil municipal du 2 juin pour approbation. Didier LE DERFF précise que, pour le Pôle santé, il n'a pas été mentionné que l'on demande au cabinet EADM de reprendre la demande de subvention. Il demande au cabinet EADM de modifier et de répartir le dossier d'engagement financier sur 2 années afin d'obtenir les aides du département sur les deux exercices.

2.1 Approbation du compte administratif et compte de gestion 2016

Monsieur Patrick HOUTEKIER, Maire-adjoint délégué aux finances, présente l'état des dépenses et recettes réalisées tant en fonctionnement qu'en investissement afin que le conseil municipal délibère sur le compte administratif 2016 dressé par Monsieur Claude LE JALLÉ, Maire et sur le compte de gestion.

BUDGET PRINCIPAL	
Fonctionnement	
Dépenses fonctionnement	1 465 021.43
Recettes de fonctionnement	1 777 195.90
Excédent de l'exercice	312 174.47

Investissement	
Dépenses investissement	590 348.32
Recettes investissement	861 407.75
Excédent de l'exercice	271 059.43
Déficit investis reporté	77 572.03
Excédent global	193 487.40

Balance de clôture	
Excédent global fonctionnement	312 174.47
Excédent global investis	193 487.40
Excédent global des 2 sections	505 661.87

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission « Finances », le conseil municipal, à la majorité : Pour: 13 – Contre :0 - Abstentions :3 (A.C. Desjardins, D. Le Derff, N. Launay)

- approuve le compte administratif et le compte de gestion 2016

2.2 Résidence Ste Apolline 4 : Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2016

Le Maire présente l'état des dépenses et recettes réalisées sur le budget annexe de Ste Apolline 4 afin que le conseil municipal délibère sur le compte administratif 2016 qui se résume ainsi :

	CA 2015	CA 2016	Solde au 31.12.2016
Fonctionnement	47 430,65	-0,21	47 430,44
Investissement	-21 918,40	0,00	-21 918,40
TOTAL Excédent	25 512,25	-0,21	25 512,04

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission « Finances », le conseil municipal, à la majorité : Pour: 15 – Contre :0 - Abstentions :1 (A.C. Desjardins)

- approuve le compte administratif et le compte de gestion 2016

3- Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016

Monsieur le Maire lit le rapport suivant :

Le compte administratif 2016 se termine par un excédent de clôture de 312 174.47 € en section de fonctionnement.

Il convient d'affecter ce résultat avant le vote du budget primitif 2017

Il vous est proposé d'affecter la somme de 112 174.47 € en section d'investissement en couverture du déficit d'investissement et le solde de 200 000 € en report en section de fonctionnement

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission « Finances », le conseil municipal, à la majorité : Pour: 14 – Contre :0 - Abstentions :2 (A.C. Desjardins, D. Le Derff)

- décide d'affecter la somme de 112 174.47 € en section d'investissement et le solde de 200 000 € en report en section de fonctionnement.

4.1 Affaires scolaires

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les effectifs scolaires au 1er janvier 2017

ECOLE PUBLIQUE 96

ECOLE PRIVEE 104

La commission des Finances propose les crédits ci-dessous :

Fournitures scolaires et petit matériel pédagogique: 45 €

Soit Ecole publique . 96 x 45.00 = 4 320 euros

Ecole privée ... 104 x 45.00 = 4 680 euros

Arbre de Noël :

Le coût en 2016 (cinéma et transport) était de 1 248.60 € pour 196 élèves, soit 6.37 €/élève
Maintien d'un crédit de 1 200 € pour Noël 2017 - transport compris.

Piscine :

* Prise en charge totale de : 10 séances pour les CP et CE1

10 transports subventionnés par Vannes Agglo

D'autre part, si les écoles le souhaitent, mais hors CP et CE1 :

* prise en charge à hauteur de 50 % du coût des séances de piscine et du transport, conformément à la délibération du 29 mars 2012.

Classe de neige, de découverte :

Principe d'un crédit de **24 €** par élève et par an pour une action pédagogique avec possibilité de cumul sur 3 ans.

La subvention ne dépassera pas 50 % du coût du projet.

Les demandes d'aides ou projets doivent être déposés en mairie avant le 1^{er} mars.

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission « Finances », le conseil municipal, à la majorité : Pour: 15 – Contre :0 - Abstentions :1 (D. Le Derff)

- décide l'attribution des subventions ou participations telles qu'elles apparaissent ci-dessus
- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2017
- précise en outre que toute demande de scolarisation ou de prise en charge des frais hors commune sera refusée, la commune disposant des équipements et structures suffisants et que les seules dérogations pouvant être accordées le seront en cas d'enseignement spécialisé n'existant pas sur la commune et sous réserve d'accord de réciprocité.
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

4.2 Contrat d'association école privée St Joseph

Monsieur Houtekier, adjoint aux finances, explique au conseil municipal que toutes les classes – maternelle et primaire - de l'école privée St Joseph de Treffléan font l'objet d'un contrat d'association. Ce contrat est passé entre l'Etat et le Directeur diocésain de l'enseignement catholique du Morbihan. Il appartient à l'assemblée municipale de fixer le montant de la prise en charge aux dépenses de fonctionnement de l'école privée.

Le conseil est informé que la liste fournie par l'école privée au 1^{er} janvier 2017 fait état de 58 élèves en primaire et 46 en maternelles.

Après avoir pris connaissance du coût de fonctionnement d'un élève pour l'école publique,

Après avis de la commission des finances et après délibération, le conseil municipal, à la majorité : Pour: 15 – Contre :0 - Abstentions :1 (D. Le Derff):

- fixe le montant du contrat d'association avec l'école privée à 69 088.67 €, réparti ainsi :
 - * 50 240.85 € pour les maternelles, soit 1 092.19 €par élève.
 - * 18 847.82 € pour les primaires, soit 324.96 € par élève.
- précise que cette prise en charge est versée de la façon suivante:
 - * un acompte est versé trimestriellement, à terme échu, en fonction des effectifs présents au 1^{er} janvier de l'année n.
 - * le solde est versé en décembre, déduction est faite des acomptes versés et sur présentation de la section de fonctionnement du bilan.
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document concernant ce dossier.

4.3 Budget primitif 2017

Monsieur Houtekier rappelle le travail effectué par la commission des finances lors de l'élaboration du budget primitif 2017.

Ce projet de budget primitif 2017 s'équilibre en dépenses et en recettes.

- Section de fonctionnement : 1 696 401 €
- Section d'investissement : 1 756 280 €

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission « Finances », le conseil municipal, à la majorité : Pour: 14 – Contre :0 - Abstentions :2 (A.C. Desjardins, D. Le Derff)

- approuve le budget primitif 2017.

4.4 Résidence Ste Apolline 4 : Budget primitif 2017

Monsieur Houtekier présente le budget suivant :

Le budget primitif 2017 s'équilibre en fonctionnement à 96 934.54 € et en Investissement à 21 918.40 €

FONCTIONNEMENT 2017	
DEPENSES	96 934.54
Reversement excédent au B.G.	75 016.14
Variation des stocks	21 918.40

RECETTES	96 934.54
Vente des lots	49 504.10
Excédent fonctionnement reporté	47 430.44

INVESTISSEMENT 2017	
DEPENSES	21 9018.40
Déficit investissement reporté	21 9018.40

RECETTES	21 918.40
Reprise Stocks initial des terrains	21 918.40

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission « Finances », le conseil municipal, à la majorité : Pour: 15 – Contre :0 - Abstentions :1 (A.C. Desjardins)
 - approuve le budget primitif 2017.

5- Vote des Taux d'Imposition

Sur proposition de la commission des finances, le conseil municipal, à la majorité : Pour : 11, Abstentions : 1 (JF Breton), Contre :4 (D. Le Derff, N. Launay, AC Desjardins, F. Rosoli)
 - décide une augmentation des taux de 1%.

Les taux d'imposition 2017 seront donc :

Taxes	Taux communaux 2017
Taxe habitation	15.15
Foncier bâti	17.39
Foncier non bâti	51.19
	TOTAL

6- Personnel – Actualisation du tableau des effectifs suite à la mise en œuvre du parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) au 01/01/17

Monsieur le Maire expose que le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 met en œuvre le protocole relatif aux parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) et à l'avenir de la fonction publique concernant les cadres d'emplois de catégorie C.

Il est complété par le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 portant rééchelonnement indiciaire des grades des cadres d'emplois de catégorie C à compter du 1^{er} janvier 2017.

Le premier décret entre également en vigueur le 1^{er} janvier 2017. Il abroge le décret n° 87-1107 du 30 décembre 1987 portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C.

Il crée une nouvelle organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C comprenant trois nouvelles échelles de rémunération dénommées C1, C2 et C3 (3 grades au lieu de 4). Il procède au reclassement des agents dans les nouvelles échelles. Il précise les durées uniques d'échelon de

chacune des échelles, les dispositions relatives au classement des personnes accédant aux cadres d'emplois ou emplois concernés ainsi que les modalités d'avancement de grade.

Le décret ° 2016-1372 du 12 octobre 2016 fixe la transposition de ces dispositions au sein des statuts particuliers des divers cadres d'emplois à compter du 1er janvier 2017.

En ce qui concerne les catégories A et B, le protocole relatif aux parcours professionnels et rémunérations mis en œuvre ne modifie en rien les dénominations de grades.

CONSIDERANT la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs de la collectivité à la date du 1^{er} janvier 2017 afin de prendre en compte les modifications réglementaires imposées par la nouvelle architecture des cadres d'emplois de la Fonction publique territoriale et notamment les nouvelles dénominations,

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité : Pour : 16,

- Adopte le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessous

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1er JANVIER 2017

ancien grade	nouveau grade	nombre de poste	durée hebdomadaire
filière administrative			
attaché principal	attaché principal	1	TC
rédacteur	rédacteur	1	TC
adjoint administratif territorial 2ème classe	adjoint administratif territorial	1	TC
adjoint administratif territorial 2ème classe	adjoint administratif territorial	1	26,5/35eme
adjoint administratif territorial 2ème classe	adjoint administratif territorial	1	16,5/35eme
	total	5	
filière technique			
adjoint technique territorial 2eme classe	adjoint technique territorial	2	TC
adjoint technique territorial 2eme classe	adjoint technique territorial	1	21/35eme
adjoint technique territorial 2eme classe	adjoint technique territorial	1	16,50/35eme
adjoint technique territorial 2eme classe	adjoint technique territorial	1	19/35eme
adjoint technique territorial principal de 1ere classe	adjoint technique territorial principal de 1ere classe	1	TC
adjoint technique territorial principal de 1ere classe	adjoint technique territorial principal de 1ere classe	1	32/35eme
	total	7	
filière animation			
adjoint territorial d'animation principal de 2eme classe	adjoint territorial d'animation principal de 2eme classe	1	TC
adjoint territorial d'animation de 2eme classe	adjoint territorial d'animation	1	21,5/35eme
adjoint territorial d'animation de 2eme classe	adjoint territorial d'animation	1	11/35eme
	total	3	
filière sociale			
agent spécialisé principal de 2eme classe des écoles maternelles	agent spécialisé principal de 2eme classe des écoles maternelles	1	29,75/35eme
	total	1	

TOTAL	16
--------------	-----------
